

## **Synthèse réunion « Equipement Freyr » du samedi 24 novembre 2018**

### **Participants**

Aline Lambert, Cédric Dellicour, Christian Rolfs, David Leduc, Eric Berthe, Eric Rampelbergh, Florian Castagne, Florian Delcoigne, Jean de Macar, Jean-Paul Finne, Jérôme Abraham, Laura Van Bruissel, Laurent Minet, Lionel Plomteux, Marc Bott, Marc Debaecke, Mathieu Verlaine, Merlin Didier, Pauline Van Cutsem, Pierre Masschelein, Pierre Villanyi, Sean Villanueva, Serge Debrouwer, Thierry Bonus + Joe Dewez

### **Ont contribué par mail avant réunion**

Isabelle Dorsimond, Jean Bourgeois, Jean Dorsimond, Laurent Toisoul, Lorraine de Fays, Nico Favresse, Olivier Coenen, Sébastien Berthe, Stéphane Hanssens, Yves Dellicour, Yves Lepers

Le but de cette « synthèse » n'est pas de résumer tout ce qui a été dit lors de cette réunion-débat où chacun a pu exprimer « sa » vision de l'escalade et en particulier de l'escalade à Freyr, mais bien de fixer un cadre d'action qui servira à toute question d'équipement ou rééquipement à Freyr.

### **Contexte général**

Comme tous les autres massifs belges, Freyr n'est pas un site « libre », comme peut l'être la montagne. Le CAB est le gestionnaire du site d'escalade comme l'attestent la convention avec le propriétaire et les permis d'urbanisme et d'environnement qui ont dû être obtenus pour y autoriser de façon officielle l'escalade. Le CAB met les sites d'escalade (dont Freyr) à disposition des grimpeurs, il rend donc un « service » et dans ce cadre, il est légalement « responsable » de l'aménagement et de l'équipement de ce « service » de façon à ne pas présenter une dangerosité « anormale » pour les usagers. Ce « langage » peut sembler très loin de l'univers de la grimpe, mais c'est la réalité de notre société actuelle.

Par le passé le CAB (national, puis régional) a laissé la question de l'équipement entièrement aux initiatives personnelles des grimpeurs (ouvriers et équipeurs), mais l'évolution de notre société, de sa législation, des contraintes environnementales, etc. fait que le CAB se doit de reprendre le contrôle de cette question.

Les voies d'escalade n'appartiennent pas à un grimpeur en particulier, fusse-t-il l'ouvrier : le rocher et les prises existaient avant lui. C'est cependant lui qui a, très souvent, nettoyé la voie et l'a équipée dans un certain « esprit », c'est un « cadeau » fait à la « communauté des grimpeurs ». Les voies ont également évolué depuis leur ouverture, ne serait-ce que par le patinage des prises. Bien évidemment l'historique et l'esprit des ouvriers doivent autant que possible être respectés. Si c'est la responsabilité du CAB de s'assurer que les voies mises à disposition des grimpeurs ne présentent pas de dangerosité « anormale », il doit aussi préserver les valeurs de l'escalade (dont la maîtrise de soi et l'engagement) pour les générations futures. Si l'ouvrier est connu et contactable, il sera d'office consulté en cas de modification de l'équipement.

Il est globalement admis que Freyr, par la configuration du rocher ainsi que par son équipement historique n'est PAS une école d'escalade au sens actuel du mot, même si c'est une falaise « équipée ». Certains ont parlé de Freyr comme de « l'université de l'escalade » et avant d'aller à l'université, il faut passer par la maternelle, les primaires et le secondaire. Il faut cependant qu'un maximum de grimpeurs puisse aussi accéder à l'université et ne pas la réserver à une « élite » qui

serait prête à prendre des risques « inconsidérés ». Le nombre de voies « faciles » est relativement limité, mais permet cependant de s'habituer au style de Freyr, à un certain engagement et ainsi de bâtir son expérience avant d'aller se frotter aux voies plus dures. Des générations de grimpeurs ont d'ailleurs appris à grimper à Freyr avant que les salles d'escalade et d'autres massifs plus faciles ne se développent.

La question centrale autour de l'équipement ne concerne pas la qualité de celui-ci : l'équipement vétuste ou qui ne répond plus aux normes actuelles doit être remplacé par des broches scellées. La question concerne plutôt l'emplacement et la distance entre les points, ce qui donne l'engagement. Dans ce cadre, il a été globalement reconnu par la toute grande majorité des participants que si la notion d'engagement doit rester présente car elle est une composante de l'escalade (normalement partout, mais en particulier à Freyr), elle ne doit pas mener à des situations « dangereuses » où selon les caractéristiques de l'endroit, une chute entraînerait quasi automatiquement des blessures graves avec séquelles possibles. Il est évident pour tous que l'escalade reste un sport à risques et que même une petite chute peut très mal se terminer : cela fait partie de l'escalade en falaise et tout grimpeur doit l'accepter, personne n'est obligé de grimper telle ou telle voie, c'est une décision en connaissance de cause que prend le grimpeur lui-même. Les aspects psychologiques de maîtrise et dépassement de soi, de contrôle de la peur de la chute doivent pouvoir être présents, mais sans y ajouter la quasi-certitude de blessures graves. La difficulté réside bien évidemment à « objectiver » cette notion de dangerosité à l'endroit incriminé.

### **Cadre d'action**

La première étape consiste à dresser un inventaire des situations « dangereuses ». Il a été convenu que tous les participants, mais aussi tous les grimpeurs doivent pouvoir communiquer au CAB les situations qu'ils jugent dangereuses ou tout autre commentaire qu'ils jugent utile sur l'équipement des rochers. Cette communication se fera par mail adressé au responsable rochers ([rochers@clubalpin.be](mailto:rochers@clubalpin.be)) et/ou au gardien de Freyr ([gardiendefreyr@clubalpin.be](mailto:gardiendefreyr@clubalpin.be)) si la communication concerne exclusivement Freyr. Par facilité dans le reste du document il sera question de Joe et David dans leur fonction respective. Il est demandé d'être précis dans cette communication en indiquant le nom de la voie, l'endroit précis de cette situation dangereuse et le ou les motifs pour lesquels cette situation est dangereuse. Joe et David se tiendront réciproquement informés des communications reçues par chacun d'entre eux. Ils en discuteront et prendront les mesures adéquates.

Pour les aider, un groupe « expert » de grimpeurs représentatifs de Freyr a été proposé par les participants pour remettre leur avis « éclairé » : Aline Lambert, Cédric Claert, Christian Rolfs, Eric Rampelbergh, Florian Castagne, Jean Bourgeois, Jean de Macar, Mathieu Verlaine, Marc Bott, Olivier Coenen, Pierre Masschelein, Sébastien Berthe, Thierry Bonus. Tous n'ont pas encore accepté d'en faire partie et je demande à ceux qui n'étaient pas présents à la réunion de me faire savoir s'ils acceptent ou non. L'avis des membres du groupe expert sera donné par mail dans un délai de trois semaines à dater de la question. Si la question est plus délicate, il sera peut-être nécessaire après ce premier avis d'aller voir sur place avec certains membres représentatifs des différents avis exprimés.

**Marche à suivre à la réception d'une communication à propos de l'équipement par Joe et/ou David**

1. La situation n'est pas jugée dangereuse, ni par Joe, ni par David. L'un d'entre eux prend contact avec le grimpeur pour une explication supplémentaire. Si celui-ci persiste, la question est alors posée au groupe expert. Si l'avis de Joe et David est confirmé, le grimpeur en est informé. Dans tous les cas, le grimpeur est tenu informé des suites de sa communication.
2. La situation est jugée dangereuse seulement par l'un des deux, la question est alors transmise pour avis au groupe « expert ». La décision finale reste au responsable rochers.
3. La situation est jugée dangereuse par les deux, ils discutent ensemble de la meilleure façon de limiter cette dangerosité.
4. S'il s'agit simplement d'aménagement à un « relais » ou à un « ancrage moulinette », la décision est prise de commun accord et l'aménagement est mis en place par David. S'il y a désaccord, la question est transmise au groupe expert.
5. L'aménagement peut consister soit à ajouter un point, soit à revoir de façon plus approfondie l'équipement en envisageant le déplacement d'un ou de plusieurs points. La proposition d'aménagement est envoyée à l'ouvreur (s'il est connu et « contactable ») et au groupe expert. Si les avis convergent, l'aménagement est réalisé. Dans le cas contraire, Joe réunit certains experts avec avis divergents et essaie d'arriver à un consensus. Au final la décision reste au responsable rochers.

### **Points particuliers**

#### **Ancrage moulinette**

Un ancrage moulinette consiste toujours en 2 points indépendants, idéalement reliés par une chaîne de façon à ce que la corde mouline dans un seul maillon rapide (ou de préférence dans un anneau). Cette configuration permet de limiter au mieux le vrillage de la corde. L'impact visuel d'un ancrage chaîné par rapport à 2 points non chaînés doit faire partie de la réflexion et sera discuté entre David et Joe. En cas de désaccord, l'avis du groupe expert sera demandé.

#### **Dégaines en place**

Les dégaines en place depuis un « certain » temps peuvent se révéler dangereuses (soit rupture de la sangle affaiblie par le soleil et les intempéries, soit usure du mousqueton qui pourrait sectionner ou endommager la corde en cas de chute). En cas d'accident, la responsabilité du CAB pourrait être engagée et pas seulement celle du grimpeur qui a laissé ces dégaines (de toute façon si le grimpeur appartient au CAB, sa responsabilité civile est couverte par l'assurance du CAB et le CAB devra en subir les éventuelles conséquences). Freyr est facilement accessible et la pose de dégaines par le haut peut se faire assez rapidement. Il faut donc que les dégaines ne restent pas en place plus que quelques jours et soient retirées par celui qui les a placées. Ceux qui désirent travailler une voie et laisser des dégaines en place prennent contact avec David et conviennent de la durée pendant laquelle les dégaines restent en place. Pour les dégaines actuellement en place, soit on connaît celui qui les a placées et David le contacte pour convenir de les enlever (ou les remplacer), soit on ne connaît pas et David les enlève (et les garde pendant 1 an à disposition du grimpeur qui les réclamerait).

### **Communication**

Le responsable rochers veillera à ce que le contenu général de cette synthèse et en particulier de la marche à suivre soit communiqué à tous via les canaux de communication du CAB : revue, site internet et Facebook.